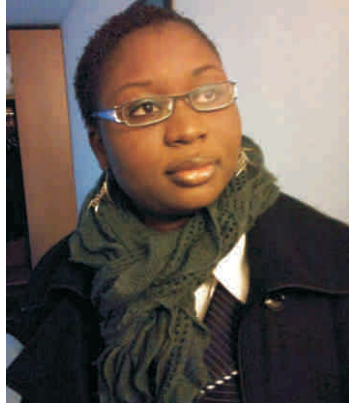


**Société (Suite et fin)**  
**Les fructueuses  
vacances d'Akouélé,  
la nouvelle  
bachelière** P 5

**Sortie littéraire :**



**"Les  
Editions  
AWOUDY"  
dédicace la  
nouvelle de  
la consœur  
Marthe FARE** P 5

Affaire Germain  
POULI- Bonero  
LAWSON  
**L'OTM  
s'enlise  
dans le  
discrédit** P 2

**Tempête dans un bol de  
riz....**  
**L'Association des  
consommateurs et la  
justice se saisissent  
de l'affaire** P 3



**LE**

# **LIBERAL**

*Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion*

N° 034 Mercredi 24 août 2011 - 250 F CFA / Etranger 1€

## **Editorial**

### **Le face-à-face entre bourreaux et victimes**

**L**a CVJR de Mgr Barrigah a fait de son mieux. Les ouvriers de la réconciliation nationale ont mis le cœur à l'ouvrage et la moisson des plaintes a été abondante. Voici venu à présent le temps du tri, celui des auditions publiques. Etape délicate mais ô combien nécessaire. De même qu'il est difficile de faire son deuil dans l'abstrait quand un être cher a été perdu loin des siens, de même il est difficile de pardonner à un bourreau sans visage. Le face-à-face entre la victime et le bourreau présumé offre toujours une scène pathétique. Cette scène va devoir se multiplier très prochainement avec l'ouverture par la CVJR de la délicate phase des auditions publiques. De 1958 à 2005 beaucoup d'eaux ont coulé sous les ponts. Des eaux noires de boue, des eaux rouges de sang. Les récits parfois mêlés de sanglots ont donné la chair de poule aux hommes de Mgr Barrigah. Mais pour grandir, le Togo a besoin comme Janus de regarder dans le miroir de l'histoire le versant hideux de son visage. La vraie guérison des cœurs est à ce prix. ■

La Rédaction



**Affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat  
Le procès devrait s'ouvrir  
le mercredi 31 août** P 3

**IDH Micro finance Vovo  
Démissions en cascade des  
agents et mutisme  
surprenant des premiers  
responsables** P 4

**L'entrée des rebelles à  
Tripoli complique le  
déménagement  
provisoire de  
l'Ambassade du Togo  
vers Tunis** P 6



## Affaire Germain POULI - Bonero LAWSON L'OTM s'enlise dans le discrédit

C'est une réalité, des confrères depuis un certain temps émettent des doutes sérieux quant à la crédibilité de nos organisations de presse. Pire encore ils sont nombreux à ne plus trouver leur compte au sein de ces organisations censées protéger et défendre l'intérêt des journalistes. Nous sommes de ceux qui, n'ont jamais adhéré à ces griefs formulés contre ces regroupements.

Aujourd'hui nous sommes sur le point de rallier le camp de ceux qui ne croient plus. En tout cas, le dernier communiqué de l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) relatif à la plainte du confrère Germain POULI, nous précipite à rejoindre le camp des dubitatifs.

Dans un communiqué laconique en date du 19 août, l'OTM a tout simplement banalisé la gravité de l'acte posé par le confrère Bonero LAWSON qui a jeté en pâture son confrère Germain POULI étiqueté « journaliste du RPT » lors de la marche organisée le 6 août dernier par SOS Journalistes en Danger.

L'organe d'autorégulation dénonce au passage la violation du code de déontologie en son article 16 notamment le point qui préconise la nécessité pour le journaliste de

rechercher et d'entretenir la confraternité. « Pour avoir tenu ces propos, Bonero LAWSON a violé le code de déontologie (article) 16 » peut-on lire exactement dans ce communiqué. Et ce sera tout, rien de plus, sinon chargé plutôt le plaignant Germain POULI à qui on reproche avec véhémence son manque de confraternité pour avoir simplement participé à une émission au cours de laquelle l'animateur a voulu recueillir sa version des faits sur ce qui s'est passé. Une démarche professionnelle d'ailleurs.

On reproche également à Germain POULI d'avoir réglé les comptes à son bourreau Bonero pour la simple raison qu'il a abordé le sujet dans son journal. « Par ailleurs après avoir déposé une plainte auprès de l'OTM, Germain POULI a tenté de régler le problème en utilisant les colonnes du Journal Togoréveil et les antennes de Kanal fm » martèle l'OTM.

Une question saute à l'esprit : qu'on nous dise où c'est écrit noir sur blanc que lorsque vous déposez une plainte à l'OTM vous n'avez plus le droit d'en parler ? En plus en quoi le fait d'en parler est considéré comme une entorse à la confraternité ? Jusqu'à preuve du contraire le confrère Bonero ne s'est jamais plaint. On nous dira que l'OTM a la



faculté de s'autosaisir et Dieu seul sait combien d'actes anti confraternels rencontre-t-on ces derniers temps sans que l'OTM ne lève le petit doigt.

Mettre les deux prétendues violations du code déontologie dans un même communiqué et pratiquement au coude à coude relève tout simplement d'un parti pris pour des raisons qu'on maîtrise parfaitement. Cette attitude de l'OTM est tout simplement un appel du pied pour une organisation de journalistes qui ne se laisse pas marcher sur les pieds. Utiliser la situation d'un confrère pour faire les yeux doux à d'autres et retrouver un grain de crédibilité est regrettable. Vivement que le sens de l'équité regagne nos organes de presse. Dans le cas contraire chacun sera obligé de se créer un monde dans lequel il régnera en maître et ce serait dommage pour la corporation. ■

P. Fabrice

## Le Togo reconnaît-il tacitement le Kosovo ?

L'audience accordée il y a tout juste une semaine par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé à un représentant du Kosovo vaut-elle reconnaissance tacite ? Vaste question sur laquelle pourraient se pencher les spécialistes du droit international et de relations internationales.

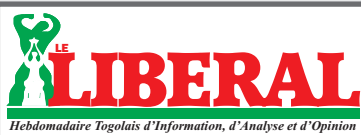
En général la reconnaissance d'un nouvel Etat se fait de manière formelle notamment par une déclaration ou un courrier dont pourrait se prévaloir par la suite l'Etat en quête de reconnaissance.

Mais dans la vie internationale les actes comptent également. En l'absence de déclaration formelle, certains actes peuvent tenir lieu de reconnaissance tacite y compris le fait de ne pas s'opposer formellement à la naissance de ce nouvel Etat. On pourrait donc être tenté de penser que l'audience accordée à l'émissaire kosovar est un premier pas sur la voie de la reconnaissance. Une position qui ne serait pas marginale puisqu'au 1er janvier 2011, 74 Etats avaient déjà franchi ce pas. Ils ont sans doute été confortés dans cette position par la prise de position de la Cour internationale de justice qui avait estimé dans un avis consultatif du 22 juillet 2010 que la proclamation unilatérale d'indépendance de la province du Kosovo n'était pas contraire aux normes du droit international. Le Kosovo a proclamé son indépendance le 17 février 2008. Elle n'est pas reconnue par la Russie et la Serbie. Les détracteurs du Kosovo présentent son premier Ministre comme le chef d'un réseau criminel, responsable d'un trafic d'organes humains prélevés sur des prisonniers serbes. ■

La Rédaction

### Micro à l'Envers

Les confrères se prononcent sur l'actualité



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication  
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction  
Schmidt EZA  
BRHOOM Kwamé  
Dieudonné ESSOHANAM  
Sémy MAREKA  
Correcteur  
D. SINON

Infographie  
Raphaël AHIBLÉ

Adresse  
Route de Mission Tové, non loin du  
Petit Séminaire, Agoè  
Tél: +228 90 15 87 53  
+228 22 41 92 91  
13 BP 152 Lomé-TOGO  
Imprimerie  
Service Compris  
Tirage  
2000 exemplaires

## Sujet de la semaine: Probable chute de Kadhafi : quel impact sur le continent africain ?

Pape KOUDJO, Journaliste Indépendant



Le règne de Kadhafi portait en lui-même, les germes de sa destruction, mais pas de cette façon là. Les dirigeants doivent savoir donc que tant qu'ils ne voudront pas contenter leur peuple, ils seront soit des lèches-bottes de l'occident soit des despotes dont la fin de règne sera plus que

terrible et humiliante. Kadhafi, Moubarak et autre Ben Ali en sont de tristes exemples. Pour l'Afrique en général, je crains beaucoup pour la stabilité des pays qui ont d'énormes ressources mais qui sont en mauvaises postures avec les desideratas des occidentaux. ■

Gildas ADJAKOTO, Journaliste à Victoire FM



D'abord, c'est honteux qu'après six mois de combat, Mouammar Kadhafi puisse se livrer finalement comme « un rat ». On se rappelle de Laurent Gbagbo le 11 avril dernier avec cette image humiliante qui a fait le tour du monde. La chute de Kadhafi aura un impact considérable sur l'Afrique. Quoi qu'on dise il est l'un des doyens des chefs d'Etat africains et est devenu presque le «

père » de la plupart de ces Chefs d'Etat y compris Faure Gnassingbé. Même si dans sa situation actuelle il est lâché par ses pairs. C'est aussi un nouveau vent qui souffle en Afrique après Ben Ali, Hosni Moubarak. Et ceux qui s'accrochent encore au pouvoir doivent apprendre du printemps arabe. ■

François KOAMI, Journaliste Free Lance



La chute de Kadhafi aura plusieurs impacts en Afrique. Sur le plan économique par exemple, le guide a investi un peu partout à savoir au Burkina, au Mali et même au Togo avec l'Hôtel 2 Février dont les travaux de réhabilitation ont cessé depuis quelques mois. Même la Banque Sahélo-Sahélienne pour le Commerce et l'Industrie va

être confrontée à de sérieux problèmes sans oublier le Radio Africa n°1 et l'Agence PANA PRESS dont la majorité des actions est détenue jusqu'à ce jour par Kadhafi. De même plusieurs Chefs d'Etat vont regretter la chute du « Rois des rois » d'Afrique à cause de ses billets de banque. ■



## Affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat Le procès devrait s'ouvrir le mercredi 31 août

Depuis le communiqué du procureur général M. Atara M' Dakena annonçant la fin de l'instruction, on assiste à la valse des dates pour l'ouverture du procès. Aux dernières nouvelles la Cour suprême a envoyé ce mercredi matin les citations à comparaître (convocations pour le procès) aux inculpés et l'audience est fixée au mercredi 31 août 2011.

Selon nos informations, les autorités judiciaires envisagent très sérieusement l'option de l'audience unique. Dans ce cas de figure l'audience une fois ouverte n'est levée qu'après le verdict, peu importe le temps que celle-ci durera. Comme pour l'élection du pape, les cardinaux une fois dans la salle des délibérations ne la quittent qu'après la sortie de la fumée blanche c'est-à-dire après l'adoption de la décision désignant le nouveau pape. Pour hâter les délibérations les cardinaux en conclave étaient autrefois et suivant une tradition bien malicieuse à l'eau et au pain sec. Un bon moyen d'éviter que les gens ne se pressent trop



lentement.

Dans le domaine judiciaire l'audience unique présente aussi l'avantage de ne pas laisser traîner les choses en longueur.

Du côté de la Cour suprême la réflexion se poursuit toutefois et aucune décision définitive n'est encore prise à ce sujet. Toujours est-il que la formule de l'audience unique éviterait la mise en place d'une logistique coûteuse qui pourrait mettre M. Ayassor le ministre des finances de mauvaise humeur car les risques d'éreinter le trésor public par ces temps de vaches maigres seraient alors trop grand.

Seulement voilà. L'audience unique a ses détracteurs et beaucoup ne rateront pas l'occasion de fustiger une justice expéditive. Dans les grands

procès comme celui qui va s'ouvrir la défense ne se privera pas de soulever des questions de procédure à gogo. Certaines seront légitimes et d'autres moins. Mais si on leur laisse la main à ces avocats quel que soit leur bord, on pourrait y passer des semaines voire des mois car c'est connu, les procès sont une bonne occasion pour eux de se mettre en vedette, parfois aux frais du justiciable qui s'impatiente dans le box en se demandant pourquoi tout ce cirque.

Dans tous les cas de figure il n'est dans l'intérêt de personne de prendre la république en otage au sein du palais de justice car ce qu'il faudrait éviter c'est aussi le ralentissement de l'activité économique. L'accès à la salle d'audience étant libre, beaucoup n'hésiteront pas à désertir les bureaux et les étalages au grand marché pour être aux premières loges. La justice togolaise réussira-t-elle à faire vite et bien ? Tel est l'enjeu de ce grand procès qui s'ouvre si tout va bien le mercredi 31 octobre 2011. ■

Schmidt EZA

## Récent Séjour de Kofi ANNAN au Togo Tout Lomé accourt, Jean-Pierre Fabre reste dans son coin

Il y a tout juste une semaine, notre pays accueillait l'une des figures africaines les plus marquantes de l'histoire contemporaine, le ghanéen Kofi ANNAN, ancien Secrétaire Général des Nations Unies.

Après un tête-à-tête avec le Président de la République, le grand homme a été élevé par le peuple togolais à la dignité de Grand Officier de l'Ordre du Mono lors d'une cérémonie officielle au cours de laquelle, les togolais ont pu constater la présence des plus hautes personnalités du pays. La classe politique togolaise toutes tendances confondues était présente. Le quorum était atteint et on aurait pu enchaîner directement avec le dialogue politique. Les vieux routiers de la politique sont sortis de leur tanière. Tout le monde était là. Enfin... presque tout le monde. Seul Jean-Pierre Fabre manquait à l'appel. Où était donc passé le patron de l'ANC ? Peut-être venait-il simplement à pied, lui qui aime si bien marcher pour un oui ou pour un non. Bref tout le monde a remarqué son absence.

Mais comme les absents ont toujours tort on ne s'y attardera pas trop. D'autant plus que la soirée s'est bien passée. On se rappelle encore cette image frappante et saisissante d'un Nicolas Lawson en plein conciliabule avec Kofi ANNAN. Le sourire et les propos complices entre le ghanéen et Gilchrist Olympio ne nous ont pas non plus échappé ainsi que le retour de Me Agboyibo dans les grandes cérémonies. On se croirait dans les grandes démocraties occidentales et notamment anglaise, dans lesquelles l'opposition a toujours sa place garantie dans le protocole. Le Togo a fait bonne figure et le peuple n'a pas été insensible à



l'image véhiculée lors du séjour de l'ex Secrétaire Général de l'ONU.

L'absent qui se veut un anti conformiste a sans doute ses raisons que la raison ne connaît pas. Mais à vouloir trop s'isoler comme s'il vivait sur une autre planète, Jean Pierre Fabre ne se cause-t-il pas du tort ? Toujours renfermé sur lui-même, il n'est pas étonnant qu'il ait un carnet d'adresse international pas du tout fourni. Et on se rappelle tristement ses deux tournées en France et en Europe. L'homme était plutôt en villégiature car la plupart des rendez-vous qu'il avait cru caler par des intermédiaires se sont mués en mirages. Jean Pierre Fabre était revenu bredouille. Même pas un seul Secrétaire d'Etat n'avait accordé une audience au président de l'ANC qu'on disait parti rencontrer des décideurs politiques de France et d'Europe. S'il caresse le rêve d'avoir un jour un destin national l'homme doit revoir sa copie pour être plus représentatif. On ne s'oppose pas à tout et à tous éternellement. ■

A.KILI

## Tempête dans un bol de riz.... L'Association des consommateurs et la justice se saisissent de l'affaire



Alors qu'une bonne partie de la presse locale assure, après la conférence de presse explicative de la société Elizée COTRANE, importatrice du riz en question, sur la bonne qualité du riz importé le 8 Août 2011, c'est l'Association Togolaise des Consommateurs qui prend ses responsabilités en proposant dans l'urgence une contre expertise indépendante en vue de rassurer définitivement le consommateur. L'ATC propose également la mise en place d'un comité technique pour surveiller cette contre expertise. Au sein de ce comité de cinq membres, l'association consumériste propose qu'il y ait un représentant de l'Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires (ESTEBA), un représentant de l'Institut National d'Hygiène (INH), un représentant de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), un représentant des associations de consommateurs et un Représentant de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

Contacté par notre rédaction, le SG de l'ATC M.Aladjou Ogouta nous a affirmé que les démarches en vue de cette contre expertise sont en bonne voie et que l'opération sera coordonnée par

la CNDH en toute neutralité et impartialité.

En outre, l'ATC indique avoir suggéré au Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé et à la Société Elizée COTRANE de surseoir à la mise en vente de ce « riz prétendu hautement toxique » jusqu'à la conclusion de la contre expertise en question.

Pour rappel dans un récent communiqué, le Ministre du Commerce avait annoncé que dès qu'il a eu vent de cette affaire, « il a saisi la direction de la protection des végétaux afin qu'un rapport circonstancié sur cette affaire soit soumis dans les meilleurs délais. Aux termes des investigations, il est apparu que les informations diffusées sont totalement fausses et reposent sans doute sur des interprétations fantaisistes émanant de personnes non qualifiées ».

La société Elizée COTRANE a quant à elle choisi tout simplement, après sa conférence de presse, de porter plainte contre Indépendant Express, l'un des journaux mis en cause dans cette affaire. Notre confrère est cité à comparaître ce mercredi matin à 8 heures devant le Tribunal Correctionnel de Lomé. Affaire, donc à suivre ! ■

Schmidt EZA.

## Finale Miss Togo 2011 Les 20 candidates dans le starting-block

La finale de l'élection Miss Togo de cette année 2011 se tient le 27 Août prochain dans la grande salle du Palais des Congrès de Lomé. Au terme de cette élection, sera connue la plus belle femme de l'année en cours au Togo. Le Comité National Miss Togo conduit par M. Gaspard Baka et ses partenaires travaille d'arrache-pied pour la bonne tenue de l'un des événements qui retient plus d'attention au Togo. Les 20 candidates qui vont à l'assaut de la couronne sont déjà aptes pour tenir en haleine le jury et les spectateurs ce Samedi nuit. Elles partent avec la même chance mais une seule repartira avec la couronne honorifique pour représenter le Togo en matière de beauté durant toute une année. ■

La Rédaction



## Urbanisation au Togo

# Les cités la renaissance, la solution aux soucis immobiliers

Le rêve de tout Togolais est de pouvoir s'offrir un gîte. Mais très souvent, ce rêve se trouve confronté aux innombrables problèmes de logement, parmi lesquels la double vente de terrains et le manque de ressources financières nécessaires. Pour permettre à ces populations de pouvoir réaliser ce vœu, qui est devenu une tradition au Togo, la société Swiss Finance International (SFI) a créé le projet « Cités la renaissance ». Ce projet, qui est lancé simultanément avec les activités de cette société le lundi 22 août dernier, se veut un début de réponse pour les nombreux problèmes de logement en donnant la chance à chaque citoyen de pouvoir construire et habiter sa maison. Selon le Directeur Général de la SFI, Adoté Kossivi Barago : « acquérir un lopin de terre et bâtir une maison à son goût est une aventure exaltante mais qui se révèle parfois périlleuse sous nos cieux pour bon nombre de personnes. Il urge alors que des initiatives soient prises afin de rassurer les uns et les autres. Il s'agit d'un



projet qui veut tout d'abord contribuer à la réduction de la pauvreté au Togo. Il veut également être le début de solution pour les multiples problèmes de logement que le pays connaît. » La cérémonie de lancement officiel s'est faite au siège de la SFI sise au quartier Totsi à Lomé.

Pour la réalisation du projet « Cités la renaissance », la SFI s'appuie sur trois axes. D'abord, la sécurisation foncière. Cette étape va consister à vérifier les contours administratifs légaux des parcelles avec l'aide et la

participation des chefs traditionnels, des autorités locales, administratives, préfectorales et notariales. Elle passe par un appel public avant, pendant et trois mois après l'acquisition des terrains. Ceci vise à pouvoir identifier et liquider d'éventuels litiges qui pourront y naître. Ensuite, le second axe est la réduction des coûts de construction. Cette deuxième étape passe, d'une part, par la promotion des constructions économiques. Ainsi, les maisons seront érigées avec des briques en terre cuite,

une construction qui exige peu de ciment, ne nécessite pas de peinture et qui, de surcroît, conserve la fraîcheur. D'autre part, le coût bas des constructions sera effectif grâce aux gains d'avantages comparatifs dans l'achat de certains matériaux de construction à travers le Comptoir d'achat de ladite société. Enfin, le dernier axe est l'action à la baisse sur le taux d'intérêt des prêts immobiliers à moyen terme ou à long terme par la transformation du statut de la SFI.

La phase active du projet « cités la renaissance » se subdivise à son tour en trois parties. La première consiste à l'appel aux souscriptions. Elle est facile et se fait à base de fiches de souscription et du paiement des droits. Elle permet aussi aux souscrivants de pouvoir choisir les zones à viabiliser disponibles. La deuxième partie prend en compte l'acquisition et la viabilisation des terrains. Elle permet de se procurer les terrains et de les classer selon les préférences. Ainsi, ceux qui

auront soldé leur compte, recevront les pièces administratives justificatives de l'achat de terrains auprès de la SFI au terme de cette étape. Les terrains disponibles sont ciblés par la SFI en zone : Zone A-sortie d'Adidogomé vers Kpalimé ; Zone B-sortie Agoègnivé vers Tsévié ; Zone C-sortie Kégué vers Vogon ; Zone D-sortie de Lomé vers Aného et Zone E-intérieur du Togo. Enfin la troisième partie prend en compte la construction de logements sur les terrains acquis. Elle inclut un nouvel appel d'offre pour les réservations, avec versement de pourcentage du montant du devis de construction.

Il faut rappeler que la Swiss Finance International est une société de droit togolais, une filiale de la société suisse Thigrak Sarl. Son objet social est la promotion immobilière, la gestion immobilière, les conseils financiers et conseils juridiques, le commerce général l'import-export. ■

Magloire A.

## IDH Micro finance Vovo

# Démissions en cascade des agents et mutisme surprenant des premiers responsables

« Il n'est jamais trop tard pour mieux faire », déclare une sagesse de chez nous. Cette maxime, les premiers responsables de la micro finance Vovo semblent l'avoir prise à leur compte en programmant pour le 23 août « l'entretien avec les membres » sans définir clairement ce qu'ils entendent par membre, sans préciser le lieu de la rencontre et sans associer les agents par eux employés. La conséquence logique de ce cafouillage c'est qu'à ce jour du 24 août, aucun agent de IDH Micro finance n'est en mesure de dire si la rencontre a réellement eu lieu. En l'absence d'information, ils supposent qu'elle a été avortée.

Dans un tel climat, il est impérieux de revenir sur cette crise qui perdure au sein de IDH Micro finance face à laquelle les dirigeants adoptent une politique de l'Autriche et s'obstinent à refuser toute communication, pourtant nécessaire.

Cette crise qui secoue plus la mutuelle Vovo est moins ressentie au niveau des autres mutuelles du réseau IDH – F2S (Dapaong), MUCAD (Kara), MUECAD (Sokodé), ENSOB (Kpalimé)... La preuve est que ces mutuelles continuent de tourner avec un système performant de crédits et de tontines et ont organisé sans

souci leurs Assemblées Générales de l'année au cours, desquelles Vovo a été indexée comme étant la fautive. En plus les agents de ces mutuelles continuent de percevoir leur salaire sans aucun arriéré.

Le vers qui fait pourrir le fruit du Réseau IDH Micro finance c'est Vovo. Et comme nous l'avions souligné antérieurement, les agents reconnaissent avoir tenu une comptabilité saine et indiquent clairement la Direction de Vovo comme étant coupable de cette crise. Ils soulignent également que malgré l'arrivée d'un administrateur provisoire, la direction continue de gérer les agences qui relèvent de sa tutelle comme bon lui semble. Au moment où les agents de ces agences n'ont plus droit ni aux salaires, ni aux avances, le personnel de la direction se servirait 60% de son salaire tous les mois. Elle – la direction – aurait reçu selon ses agents un fond de 50 millions d'une source non divulguée pour se remettre à flot. A quoi auraient servi ces 50 millions ? Cette direction aurait également pris à son compte tous les crédits et laissé aux agences la gestion des tontines en attendant la relance éventuelle des activités. Là encore, elle impose une réduction de 50% sur le taux qui revient aux commerciaux. Face à cette mesure,

ceux-ci ont clairement jeté l'éponge et à cet instant, les agences Vovo fonctionneraient sans commerciaux qui sont censés être le moteur de toute organisation de Micro finance.

Au-delà des démissions des commerciaux, les démissions des agents régulièrement engagés par IDH Micro finance pleuvent en cascade sur les bureaux du Directeur de la mutuelle Vovo. Loin de s'en inquiéter, il - le Directeur - se réjouirait de cette avalanche de démissions, selon ses propres employés. Car, comme nous l'avions souligné dans notre parution du 13 juillet 2011 le test organisé à l'attention de ses agents n'était qu'un prétexte pour éviter de verser les dommages et intérêts aux agents non retenus. Aujourd'hui, six semaines après ce test, les résultats sont toujours attendus. Les agents plongés dans une incertitude finement tissées par leurs premiers responsables, affamés et soumis aux exorbitantes dépenses de déplacement arrivent dans les bureaux déserts à 9 heures pour les plus téméraires ou démissionnent pour mettre fin à cette torture existentielle. Confrontés à tous ces problèmes, les agents n'ont pas droit de communiquer directement avec l'administrateur qu'ils trouvent

sympathiques. Les communications qui lui sont adressées par voie hiérarchique ne lui parviendraient pas – à part les démissions – et seraient bloquées dans les bureaux de la direction. Dépassés, et confrontés à un déficit communicationnel, les agents recourent à un système de mails anonymes pour informer leur premier responsable et sont soumis à des interrogatoires en vue de dénicher et de punir les fautifs. Ils se rappellent aujourd'hui les propos du Directeur de leur mutuelle à son arrivée à la direction au début de la crise lorsque celui-ci déclarait qu'il n'était pas venu pour gagner de l'argent mais pour aider un ami personnel et voient en lui la cause de leur souffrance croissante. Ils se demandent si l'administrateur provisoire a les pleins pouvoirs pour mettre à exécution son programme. Ne serait-il pas victime d'un conflit d'hégémonie ? Et, en tant qu'administrateur, ne devrait-il pas imposer un cahier de charge – qui serait le même – aux directeurs de chaque mutuelle ? Ils souhaitent tous que les langues se délient pour connaître enfin la vérité sur ce dossier qui bat déjà le record de longévité dans l'histoire des crises dans le secteur des micros finances au Togo. ■

Paul KAT



## Société (Suite et fin)

# Les fructueuses vacances d'Akouélé, la nouvelle bachelière

### Récapitulatif

Les vacances de Akouélé étaient bien parties pour être les plus rentables, matériellement parlant. Elève dans un collège d'Atakpamé, elle avait fait promettre à ses nombreux « amis » des cadeaux au cas où, elle réussirait à l'examen du BAC II. Parmi ceux-ci, il y en avait Papy Georges le vieux douanier à la retraite qui lui avait promis une moto et les frais de scolarité pour une formation au BTS dans l'une des plus célèbres écoles de formation de Lomé. Il lui avait d'ailleurs promis qu'il libérerait pour elle une de ses villas de la banlieue de Lomé. Jacques le transitaire avait lui aussi promis de prendre en compte les frais de sa formation en plus d'une belle surprise. Habib et Oumar tous deux commerçants, respectivement d'origine nigérienne et malienne devaient à Akouélé de l'argent et plusieurs autres babioles qu'on retrouvait dans leurs boutiques. Yves l'officier, lui avait parié 100 000 f cfa au cours d'une soirée dans un bar. Même les tout nouveaux prétendants à la drague étaient au courant que la belle Akouélé avait passé le BAC II et lui avaient promis de menus cadeaux au cas où elle arrivait à franchir le cap du collège. Au fond d'eux chacun croyaient qu'une fois la belle et nouvelle étudiante à Lomé, il serait plus à l'aise. Pour d'autres plus calculateurs, il était fort probable que la belle Akouélé du fait de ses incessants va-et-vient entre Atakpamé et Lomé, consacrait peu de temps à ses cahiers et donc serait difficilement admissible à l'examen du BAC II.

Depuis le vendredi 22 juillet, le vin était tiré et il fallait le boire. C'est d'abord Finè, l'amie et grande sœur chez qui Akouélé, habitait à Lomé qui s'est offerte une carte de recharge de 4500F pour ouvrir les appels afin de porter la bonne ou la mauvaise nouvelle aux différents parieurs

et à tous ceux qui avaient promis des choses à sa petite sœur Akouélé. Cette dernière s'était précipitée de se rendre à Lomé pour se mettre juste à côté d'elle au moment des coups de fil. Pour certains comme le vieux douanier, il a suffi d'un seul bip de Finè pour que celui-ci rappelle pour s'enquérir des nouvelles du BAC II. Lui-même avait une candidate à la maison, la fille cadette née de son second mariage.

En moins d'une heure d'horloge la plupart des « amis » et autres connaissances d'Akouélé avaient été atteints et informés qu'ils avaient une dette envers la nouvelle bachelière. Finè avait joué son rôle à perfection et avait réussi à emballer la plupart des « amis ». Selon les deux femmes, il était plus judicieux que ce soit la sœur qui réclame à la place de la bénéficiaire.

La joie de la réussite et le bonheur de quitter la lointaine ville d'Atakpamé pour s'installer désormais à Lomé, au cœur même du business avaient rendu à Akouélé sa vraie beauté. Elle dégageait un charme inhabituel avec un sourire permanent et des yeux rayonnant de bonheur. Sa beauté était ensorcelante et c'est Oumar, le commerçant malien qui a abandonné sa boutique pour se pointer le premier chez « la coiffeuse ». Finè qui l'accueille en premier, s'amuse à lui dire que la récipiendaire était toujours à Atakpamé, avant que Akouélé n'apparaisse dans une tenue légère mais diaboliquement sexy. Oumar lui balançait d'abord un gros bisou avant de leur offrir un Black Berry flambant neuf plus une enveloppe de 50 000 F CFA. Il se disait pressé de retourner à la boutique de peur que ses collaborateurs ne le ruinent, mais il avait promis revenir avant 22 heures pour ouvrir une bouteille en son honneur dans l'une des discothèques les plus branchées de Lomé. Elle avait le choix entre Aléya Night Club, la plus proche, le Monté Cristo, sa préférée ou le Byblos, celle

que fréquentait le plus Oumar. Le commerçant sortait à peine quand il se retrouva presque nez à nez avec Yves, le jeune officier. Impressionné par l'homme en tenue, il n'a pas voulu retourner sur ses pas pour s'assurer que l'officier ne venait pas pour les mêmes raisons et auprès de la même personne que lui. Connaissant le penchant de Akouélé pour les sorties et les bouteilles en discothèque, il savait que la fille serait sienne, ce soir. Mais mieux s'assurer, il rappela la bachelière dès son retour à la boutique, pour la rassurer que ce serait bien au Monté Cristo et qu'elle méritait bien plus qu'un Champagne ce soir. Il fallait bien que cette prouesse intellectuelle soit fêtée dignement. L'officier qui avait un tempérament moins frimeur mais très sûr de son effet sur l'ex collégienne proposa de revenir chercher les deux filles pour un bon dîner dans un restaurant en ville. Il a promis revenir avec un autre promotionnaire qui plaisait beaucoup à Finè. Chacun jouait sa carte en allant de sa stratégie conquérante. Habib avait promis venir après la dernière prière pour s'acquitter de sa dette. Comme lui plusieurs autres se sont contentés de coups de fil riches en promesses diverses.

Aux environs de 19 heures, le vieux douanier qui avait l'âge du propre géniteur de Akouélé se pointe chez Finè, fait une entrée triomphale dans son Bazin super riche, félicite chaleureusement la nouvelle bachelière et lui tend une clé et les pièces d'une nouvelle moto scooter, les toutes dernières motos en vogue et rudement convoitées par toutes les jeunes filles qui ne veulent pas passer inaperçue. « Apprête-toi ! Je t'attends dans la voiture, tu vas voir là où je veux te loger cette année, car tu ne peux plus rester éternellement chez ta sœur ici. Je veux que nous soyons plus à l'aise désormais. » Akouélé n'en croyait pas ses oreilles. Elle savait qu'elle tenait le vieux



douanier, mais elle ignorait que c'était jusqu'à ce point. En moins d'une heure ; l'homme était sur le point d'honorer toutes les promesses faites. Elle pensa immédiatement à sa maman et ses petits frères et sœurs qui pourraient désormais venir librement à Lomé en week end et en congé. Elle n'aimait pas le vieux pour l'épouser mais elle s'interdisait de laisser échapper une si belle occasion. Elle courut vite se s'habiller, s'aspergea de quelques gouttes d'une multitude de parfums et d'eau de toilettes qu'elle partageait encore avec Finè. Avant de sortir, elle dit à celle-ci, « si quelqu'un vient me chercher dis lui que ma mère vient d'appeler pour m'annoncer que ma tante est malade et vient d'être hospitalisée d'urgence et que je dois m'y rendre. Ce n'est pas sûr que je rentre cette nuit ». Aussitôt, Akouélé coupa son téléphone portable et s'installa à côté du vieux douanier, qui l'observa quelques secondes avant de démarrer sa luxueuse Toyota. Jamais vacances n'avaient été aussi fructueuses pour une élève. Bonjour Lomé et Bienvenue à Akouélé, la nouvelle bachelière! ■

Le Briscard.

## Sortie littéraire

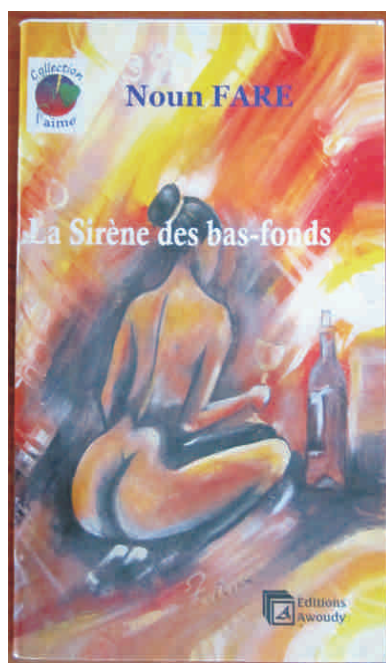
# “Les Editions AWOUDY” dédicace la nouvelle de notre consœur Marthe FARE

L'œuvre littéraire qui se présente sous forme de nouvelle et qui a pour titre « La Sirène des bas fonds » sera officiellement dédicacée ce Samedi 27 Août 2011 à l'Institut Français de Lomé (ancien Centre Culturel Français de Lomé). L'ouvrage préfacé par l'illustre Kangni Alem est une œuvre sortie de l'esprit et de la plume de notre consœur Noun FARE, plus connu dans le monde médiatique togolais sous le nom de Marthe FARE. Actuellement en stage de soutenance à LCF, Marthe FARE aura marqué la presse togolaise d'abord en tant que présentatrice télé, après avoir exercé comme animatrice radio et rédactrice de presse écrite. Actuellement étudiante à l'École Supérieure de

Journalisme de Lille, elle est la directrice d'un site internet d'information citoyenne dénommé « avenue 228.com » « LA Sirène des bas fonds » est l'explosion de sa passion pour la littérature érotique qui l'a de tout temps habitée. L'ouvrage sorti aux Editions Awoudy propose une idée à creuser, celle qui se réfère bien évidemment à cette femme capable d'amour et qui s'adapte à tout. Une adaptation qui n'est pas sans préjudice mais qui correspond sans doute à « une logique de l'amour », « cette chose informe qui vous tombe dessus sans que vous ne sachiez pour quoi vous avez été élu ».

Rendez-vous donc ce samedi pour la dédicace officielle de l'œuvre. Avec les félicitations anticipées de

la Rédaction de LE LIBERAL. ■



## Fin du premier Festival International de Yoga au Togo C'était quatre jours du donner et du recevoir

Le Togo a accueilli du 11 au 14 août dernier la toute première édition du Festival International de Kundalini Yoga sur la musique et la santé. L'initiative de l'Association « 3HO » s'était développée autour du son, du chant et du rythme à Baguida. Le Yoga qui est une discipline traditionnelle indienne pratiquée depuis des millénaires permet selon ses adeptes de trouver le bien-être et l'unité du corps et de l'esprit. Le Festival de Lomé a vu la participation des Yogis des Etats-Unis, de l'Australie, du Burundi, ... et surtout celle de la « grande mère » de Kundalini Yoga, Krishna Kaur Kalsa basée aux USA. Les ateliers, les médiations en groupe ont été les principales activités du festival qui a permis à d'éminents professeurs de Yoga de dispenser des cours à des

initiés surtout les Yogis du Togo. Le festival a permis aux Yogis du Togo de partager leurs expériences avec leurs homologues venus d'ailleurs. « Il a permis aux participants d'acquérir des connaissances plus étendues sur Kundalini Yoga dans notre environnement. Il a permis aux maîtres Yoga de découvrir l'Afrique et le Togo », a confié Mme Conchita Taurel, la présidente du Comité d'organisation du festival.

C'est Siri Gyan qui a introduit le Kundalini Yoga au Togo dans les années 1980. La discipline est toujours enseignée au Lycée de Tokoin par le professeur de philosophie Yogi Bahjan qui a également mené des recherches sur la culture togolaise et la forêt sacrée. ■

B.K.

## Championnat national D1

# Les choses se précisent pour le 1er octobre, la fin du cafouillage juridique qui dérange les clubs

Le ballon a cessé de rouler sur la pelouse des clubs de la Première Division togolaise il y a exactement deux ans. Et depuis, c'est le statu quo au niveau de ces clubs et surtout des joueurs qui ne savent plus à quel saint se vouer. Après le championnat de Deuxième Division qui est allé à son terme depuis le mois de mai dernier, la Fédération Togolaise de Football qui veut anticiper sur les problèmes à venir, a réajusté les textes devant régir les compétitions à venir. C'est ainsi que la D1 qui était annoncée au 24 septembre est poussée au 1er octobre afin de permettre aux clubs d'assimiler les termes du règlement des compétitions et de donner leur avis. C'est après l'élaboration de ces textes que le Bureau Exécutif de la fédé a procédé à l'ouverture de la saison sportive 2011-2012 qui a démarré depuis le 31 juillet dernier.

Ainsi, la période du 31 juillet jusqu'au démarrage du championnat est consacrée à l'enregistrement des joueurs

de chaque club et à l'établissement des licences numériques avec lesquelles les joueurs doivent évoluer désormais dans les championnats de football au Togo. Mais, les clubs ne semblent pas décider à prendre le train à l'allure où vont les choses. Ce qui a fait réagir le Secrétariat Administratif et Financier de la FTF qui vient de publier un communiqué appelant les clubs à respecter les nouvelles modalités de recrutement, de transfert et de qualification d'un joueur au sein de leur effectif et ce dans la période allant du 31 juillet au 1er octobre. Aussi, le règlement des compétitions vient d'être envoyé aux clubs pour approbation avant le démarrage des championnats.

C'est dire que malgré le fait que la gestion de Gabriel Améyi soit décriée comme étant autoritaire par certains acteurs du sport togolais, les choses sont en train d'être mises en branle pour un championnat pour le moins semi professionnel et sans problèmes majeurs

au cours de la saison. L'idée est d'arriver à un classement à partir des résultats obtenus sur le terrain comme dans les grands championnats du monde. Ce qui devrait mettre fin aux recours, aux réserves qui font que rien n'est déterminé par avant à la fin des championnats de football au Togo. Reste à savoir si tous les dirigeants des clubs de Première et de Deuxième Division vont accompagner cette volonté de la FTF qui compte se mettre à partir du championnat à venir dans les normes FIFA.

Ce qui va être un grand parcours à faire puis que des voix commencent déjà à se lever et appellent au rejet en bloc du règlement des compétitions. Au niveau de l'ASFOSA par exemple, Amouzou Tété ne semble pas apprécier le fait qu'il faut saisir en premier la Commission de discipline pour les recours. Le dirigeant du club de la forêt sacrée de Bè n'accepte pas le fait que le club fautive perde des points gagnés lors d'un match alors que le club

qui introduit le recours ne rentabilise pas les points perdus. Voilà des points qui dérangent certains qui visiblement n'apprécient pas la fin du cafouillage juridique qui régnait dans les textes régissant les compétitions de Première et Deuxième Division.

Donc au problème de la subvention soulevé par certains clubs, s'ajoutent celui de l'harmonisation des textes. Le Bureau Exécutif de la FTF qui se montre décidé à démarrer le Championnat de Première Division à partir du 1er octobre doit chercher à résoudre ces deux problèmes pour que le football togolais se pratique réellement sur le terrain qu'en dehors des pelouses. Et aux dirigeants de clubs, nul ne peut faire des omelettes sans casser des œufs. La trêve a trop duré et les joueurs sont désœuvrés. Il faut que chacun prenne le train du démarrage prévu pour le 1er octobre pour mettre fin à deux ans d'inactivité. ■

BRHOOM Kwamé

## L'entrée des rebelles à Tripoli complique le déménagement provisoire de l'Ambassade du Togo vers Tunis

Depuis le début des hostilités entre factions dans le conflit libyen, la plupart des représentations diplomatiques à Tripoli ont jugé bon, par précaution de fermer leurs portes pour retourner tout simplement au pays ou pour s'installer dans le voisinage immédiat.

Les moins téméraires, ont pris très tôt les dispositions et n'ont pas attendu que les combats parviennent aux portes de Tripoli, citadelle du régime

Kadhafi avant de se mettre à l'abri. L'Ambassade togolaise, en ce qui la concerne a envisagé à un certain moment de se replier provisoirement vers Tunis qui est également du ressort de notre Ambassade à Tripoli.

Les conditions de vie sont devenues pénibles dans la capitale libyenne où les coupures d'eau et d'électricité sont récurrentes.

Saisies les plus hautes autorités ont marqué leur accord sans hésiter.

Le personnel diplomatique togolais se préparait donc à déménager provisoirement, le temps que le climat d'insécurité retombe, mais il a été rattrapé par le cours des événements avec une avancée fulgurante des combattants de Conseil National de Transition. Le déménagement vers Tunis paraît donc compromis.

En effet, selon des sources proches de notre Représentation, l'axe Tripoli - frontière tunisienne qui était la

voie royale qui menait vers Tunis est très insécurisée, ajouté au fait que le personnel est contraint de se terrer chez lui avec les combats qui ont redoublé d'intensité ces derniers jours.

Monsieur Djouma, le Ministre des Affaires Etrangères du régime Kadhafi, a formellement déconseillé au corps diplomatique accrédité à Tripoli d'emprunter cette voie au cours d'une conférence de presse le 18 août 2011.

Le personnel diplomatique togolais va donc assister en spectateur aux combats qui se déroulent à Tripoli, devenu un véritable Far West avec l'entrée des combattants du Gouvernement de Benghazi depuis la nuit du samedi à dimanche auxquelles résiste farouchement le dernier carré des fidèles du régime Kadhafi. Un minimum d'organisation aurait pu prémunir contre un tel piège. ■

Dieudonné E.



### COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'À COMPTER DU 07 AOUT 2011, LE PLAN DE NUMEROTATION TELEPHONIQUE NATIONAL VA CHANGER. LES NUMEROS DE TELEPHONES DE TOUT LE PAYS PASSENT DE 7 A 8 CHIFFRES.

DESORMAIS POUR JOINDRE UN CORRESPONDANT SUR LE RESEAU DE TOGO TELECOM, IL FAUDRA FAIRE PRECEDER L'ANCIEN NUMERO DU CHIFFRE « 2 ».

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 80 00 19 19 OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : [www.togotelecom.tg](http://www.togotelecom.tg)

**LA DIRECTION GENERALE**

### COMMUNIQUE

SFI, Swiss Finance International en partenariat avec :

THIGRAK, société suisse, représentant des bailleurs de fonds suisses, Ch2000, société togolaise des travaux d'électricité et de génie civil, et le cabinet de notaire partenaire au togo, lancent un grand projet de promotion immobilière au Togo, c'est les Cités la Renaissance.

Avec SFI, des terrains viabilisés (accès à l'électricité et à l'eau) sont à votre portée à un coût abordable dans les zones périurbaines de Lomé et à l'intérieur du pays.

Pour tout renseignement contactez :  
22 39 67 67/ 22 41 92 92/ 90 19 05 05





# POUR TOUS VOS BESOINS DE COMMUNICATION NOS PRIX CHUTENT.

NOUVEAU

OFFREZ-VOUS LA SOLUTION  
QUI VOUS CONVIENT

INTERNET  
jusqu'à  
**80%**  
de réduction\*  
sur le forfait  
internet

mba fri  
mabé fri  
mèbè fri  
**m'fri**  
m'bé fri  
mêwê fri  
mlé fri

VOIX  
jusqu'à  
**0,27<sup>F</sup> TTC** /seconde  
soit  
**16 F TTC/min\***

\* Selon l'offre choisie.

## Qu'est-ce que m'fri ?

m'fri est une offre de TOGO TELECOM, qui permet au souscripteur de payer, pendant la durée choisie, un **forfait mensuel**, donnant droit à une **communication avantageuse** variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel.

Deux (2) options s'offrent à celui qui souscrit :  
le **prépaiement** ou le **post-paiement**.

- Pour l'option **prépaiement**, la durée de **validité du forfait m'fri** est de **trente (30) jours** cycliques à compter de la date de la recharge.
- Pour les offres en **post-paiement**, elle est d'**un (1) mois** **calendaire** à compter du premier jour du mois suivant le mois de souscription.

Le client peut à tout moment, changer d'option à sa convenance et passer du prépaiement au post-paiement ou vice-versa.

## À qui s'adresse m'fri ?

L'offre s'adresse à **tout le monde, quel que soit le profil.**  
(Entreprises, ménages, jeunes, professions libérales... etc.)

Avant la signature d'un contrat m'fri, trois conditions spécifiques déterminent les personnes éligibles :

1. Avoir été client illico de TOGO TELECOM pendant au moins trois (03) mois, excepté les nouveaux clients HELIM,
2. Avoir souscrit au contrat d'abonnement d'une offre m'fri,
3. Ne pas avoir souscrit au service de renvoi d'impulsion.

Service client : 112 (3 impulsions par appel)  
Dérangement : 119 (Appel gratuit)

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE **112** OU VOTRE GESTIONNAIRE.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg



Du 1er JUILLET AU 30 AOUT 2011

# FAIRE LE PLEIN DEVIENT UN PLAISIR. 2 ANS TOUT COMPRIS ! GARANTIE, REVISIONS ET CARBURANT INCLUS\*

A PARTIR DE 8.900.000 FCFA (HT & HDD) OU 7.666 FCFA PAR JOUR\*\*



\*Garantie et révisions périodiques incluses au/aux prescriptions constructeur/ Carburant sur la base de 50l/mois  
\*\*Coût journalier pour un crédit automobile d'une durée de 60 mois sous réserve d'acceptation du dossier par Ecobank

TOUTE LA GAMME ENTRY EST DISPONIBLE CHEZ ITC AUTOMOBILES



IMMEUBLE RANCO 224, Avenue Kieber Dadio, Lomé Togo Tel. 221 79 31  
Fax 221 79 36 itc-dacia@ids.tg

**DRIVE THE CHANGE**

